



Professeur/e
d'escalade

Avec brevet fédéral



Liste des courses

Pour l'inscription à la formation ASGM de professeur/e d'escalade

Données personnelles

Nom	Prénom
Adresse	NPA, lieu
Numéro du portable	e-mail

Consignes :

- Veuillez remplir la liste des courses en caractères imprimés
- Les exigences techniques minimales doivent être remplies
- Seules les listes de courses complètes (**nombre minimal = encadré rouge**) sont acceptées
- Les courses doivent être effectuées sur une période d'au moins deux ans, afin d'acquérir une expérience globale et durable dans les différents domaines de l'escalade
- **La liste des courses doit être approuvée par la direction technique pour pouvoir participer au module « information & point de la situation »**
- **La même course ne peut pas être inscrite dans deux catégories différentes**

Introduction

- La discipline de l'escalade, sous toutes ses formes, exige une solide expérience afin de pouvoir évaluer les dangers objectifs et subjectifs. Un/e candidat/e à la formation ASGM de Professeur/e d'escalade doit être capable d'observer, d'évaluer, de décider et d'agir sur tous les types de terrain en lien avec la pratique de l'escalade, et ce dans toutes les conditions.
- Un excellent niveau technique, que ce soit en salle ou en extérieur sur le rocher, est nécessaire pour assurer fluidité et sécurité.
- La maîtrise avec dextérité des techniques et du matériel indispensable à la pratique de l'escalade est impérative.

a) ESCALADE INDOOR – VOIES

- **Minimum 5 voies d'escalade de difficulté minimale 7a, grimpées *onsight* et en tête, dans 3 différentes salles d'escalade indoor**

[illegible]

- Minimum 5 voies d'escalade de difficulté minimale 7a+, grimpées « après travail » et en tête, dans 3 différentes salles d'escalade indoor.

Région	Nom de la salle	Type de la voie : dalle / vertical / dévers	Difficulté	Nombre de tentatives	Date	Nom de l'assureur/euse	Remarques

b) ESCALADE OUTDOOR – BLOC

- **Minimum 5 blocs de difficulté minimale 6a, grimpés *flash*, sur 2 types de roches différents**

[illegible]

- **Minimum 5 blocs de difficulté minimale 6b, grimpés « après travail », sur 2 types de roches différents**

[illegible]

c) ESCALADE OUTDOOR - FALAISE / JARDIN D'ESCALADE

- **Minimum 5 voies d'escalade sportive de difficulté minimale 7a, grimpées « à vue » et en tête, sur 3 types de roches différents.**

[illegible]

- Minimum 5 voies d'escalade sportive de difficulté minimale 7a+, grimpées « *après travail* » et en tête, sur 3 types de roches différents.

Région	Nom du secteur	Nom de la voie	Nombre de tentatives	Type de voie : dalle / vertical / dévers	Difficulté	Date	Nom de l'assureur/euse	Remarques

- **Minimum 5 voies d'escalade TRAD, d'une longueur de corde, grimpée « à vue / après travail » et en tête, de difficulté minimale 6b. Remarque : Des voies équipées sur spits peuvent être indiquées, mais elles doivent être grimpées en se protégeant principalement avec des protections mobiles et seulement occasionnellement sur les ancrages fixes.**

[illegible]

d) ESCALADE OUTDOOR – VOIES DE PLUSIEURS LONGUEURS

- Minimum 5 voies d'escalade de plusieurs longueurs, comme premier et deuxième de cordée, de difficulté minimale 6b et de minimum 8 longueurs, sur 2 types de roches différentes, équipées sur ancrages fixes (spits).

Région	Nom de la paroi	Nom de la voie	Place dans la cordée	Type de voie: dalle / vertical / dévers	Difficulté	Date	Nom du partenaire	Remarques

Je confirme par ma *signature* :

- l'exactitude des indications fournies
- connaître et assumer les conséquences de mes actes en ce qui concerne les risques liés à la pratique de l'escalade sous toutes ses formes.

Lieu et date

Signature

Direction technique

☐ La liste correspond aux exigences de la formation suisse des Professeurs/es d'escalade

☐ La liste **ne correspond pas** aux exigences de la formation suisse des Professeur/es d'escalade

Explications

-
-
-
-
-

Chef technique
